

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La navette nautique de Péribonka poursuit ses activités

Péribonka, le 13 août 2010 – La Municipalité de Péribonka qui assure le service de la navette nautique pour les cyclistes, piétons et campeurs entre le parc national de la Pointe-Taillon et Péribonka poursuivra ses activités. En effet, la Municipalité opérera la navette sur un horaire continu tous les jours jusqu'au **6 septembre 2010 inclusivement**.

Ce service permet d'accéder par voie nautique à la piste cyclable du parc national de la Pointe-Taillon ainsi qu'aux campings de la Pointe-Chevrette et de l'Île Boulianne. Pour avoir accès à ce service, il suffit de se présenter à la marina de Péribonka ou à la Pointe-Chevrette. Aucune réservation n'est nécessaire pour effectuer la traversée vers l'autre rive. Arriver quelques minutes à l'avance est toutefois conseillé.

L'horaire sera celle qui est présentement en vigueur, soit ;

Départ de Péribonka :

10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	16h00	17h00
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Départ du Parc de la Pointe-Taillon (Pointe Chevrette)

10h30	11h30	12h30	13h30	14h30	16h30	17h30
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Les campeurs désirant séjourner à l'île Boulianne doivent réserver à l'accueil du parc national de la Pointe-Taillon au 418.347.5371.

– 30 –

Source : Myriam Lessard
Directrice de la Corporation de soutien économique de Péribonka (Cosep)
Tél. : 418-374-2967 poste 103

Pour diffusion immédiate